

ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS
établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce

Je soussigné, Simon Azoulay, Président du Conseil d'Administration de la société ALTEN, certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à 1 890 719 € (un million huit cent quatre-vingt dix mille sept cent dix neuf euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

A Boulogne Billancourt, le 3 avril 2013

Le Président du Conseil d'Administration,
Simon Azoulay

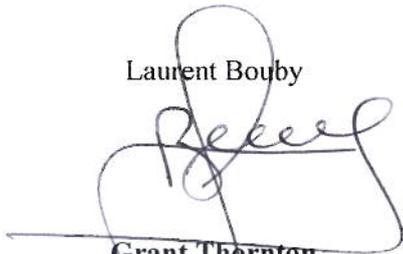


Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 1 890 719 € (un million huit cent quatre-vingt dix mille sept cent dix neuf euros) est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

A Paris, le 3 avril 2013

Les Commissaires aux comptes,

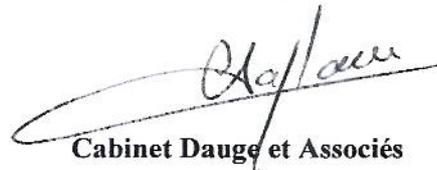
Laurent Bouby



Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**

Christian Laplane



Cabinet Dauge et Associés